



*Copie*

**Jacques-Bernard MAGNER**  
**Sénateur du Puy-de-Dôme**  
**Maire de Charbonnières-les-Vieilles**

Paris, le 14 septembre 2016

---  
Vice-Président de la Commission de la Culture,  
de l'Education et de la Communication

---  
Membre du Conseil Supérieur des Programmes  
de l'Education Nationale

---  
Membre du Haut Conseil  
de la Vie Associative

**N.REF.JBM/CB/347**

**CABINET DE LA MINISTRE**

**Madame la Ministre,**

Monsieur Jean-Claude MONTAGNE, Président du Comité Départemental d'Action Laïque du Puy-de-Dôme, vient d'attirer mon attention sur les résultats d'une étude comparative des taux d'encadrement des écoles, collèges et lycées publics et privés, à la rentrée scolaire 2015, à partir des informations publiées par l'Education Nationale.

Pour assurer la fiabilité de l'étude réalisée, le CDAL a pris en compte les écoles maternelles et élémentaires implantées dans les communes du Puy-de-Dôme où existe une école privée. Il n'a pas pris en considération les écoles publiques relevant du dispositif REP.

Pour les collèges et lycées, l'étude comparative porte sur l'ensemble des établissements publics et privés de l'Académie de Clermont.

Les constats montrent que l'enseignement privé dispose d'un meilleur taux d'encadrement que l'enseignement public. Aussi, le CDAL demande-t-il d'une part, que soient explicitées les raisons de cette réalité, d'autre part que cette situation soit corrigée dans la prochaine loi de finances.

Vous remerciant à l'avance des réponses que vous pourrez apporter aux préoccupations exprimées par Monsieur MONTAGNE au nom du CDAL du Puy-de-Dôme, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma haute considération et de mes sentiments les meilleurs.

*Respectueusement*

**Jacques-Bernard MAGNER**  
Sénateur du Puy-de-Dôme



**Madame Najat VALLAUD-BELKACEM**  
Ministre de l'Éducation Nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
110 rue de Grenelle  
75357 PARIS 07 SP